



Extrait du registre des délibérations du

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE*

Séance du 14 décembre 2004

**PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE**

Présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Jean-Roch GAILLET (représentant M. Daniel MERTIAN de MULLER), M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Gilles PANCHER, M. Gérard-Charles MARTIN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Hervé HOCQUARD), M. Alain RUBY, M. Jean Paul BERTHELOT (représentant M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN arrivé à la délibération n°2004-12-02, M. Allain DELLAC (représentant M. Jean-Paul MASSON), M. Bertrand DEVIENNE, Mme Hélène PIERRE (représentant M. Jean-Philippe BARRET), Mme Gaétane DESJARDINS (pouvoir de M. Philippe LAVAUD), M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Daniel MERTIAN de MULLER représenté par M. Jean-Roch GAILLET  
M. Philippe LAVAUD pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS  
M. Hervé HOCQUARD représenté par Mme Paule DELMAS  
M. Jean-Marc LE RUDULIER représenté par Jean Paul BERTHELOT  
M. Jean-Paul MASSON représenté par M. Allain DELLAC  
M. Jean-Philippe BARRET représenté par Hélène PIERRE  
M. Alain FONTAINE pouvoir à M. Gérard MEZZADRI

Absents

M. Georges DUTRUC-ROSSET  
M. Philippe LEQUAIN

Secrétaire de séance :  
Gilles PANCHER

Date de convocation : 8 décembre 2004

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30

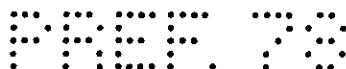
Nombre de membres présents : 25

**N°: 2004-12-06 Avenant n°2 a la convention relative à la ligne 044-003 desservant  
Fontenay-le-Fleury**

M. LAVAUD, rapporteur donne lecture de la délibération.

La convention qui a été signée en 1992 entre la commune de Fontenay-le-Fleury et le transporteur STAVO.

Sa durée de validité est de cinq puis elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.



Depuis le premier janvier 2003, la convention liant la commune de Fontenay-le-Fleury et la société STAVO concernant la ligne 044-003 est transférée de droit à la communauté de communes du Grand Parc.

Il est proposé que cette convention soit prolongée jusqu'au 31 mars 2005 afin de permettre la constitution d'une nouvelle convention entre le transporteur et le Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *Approuve l'avenant n°2 à la convention lui fixant échéance au 31 mars 2004.*
2. *Autorise le président à signer cet avenant et toutes pièces s'y rapportant.*

M. le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 26 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Le Président**  
**Par délégation**

Le Président,



**Pascal GUEANT**  
**Directeur Général des services**

**Etienne PINTE**

PREF 70

2004